

COMMENT DEVENIR PRODUCTEUR BIO DE NATURE & PROGRÈS BELGIQUE ?

- ✓ Être actif.ve dans la production agricole et alimentaire
- ✓ Être certifié.e **100 % bio** sur son activité de production et/ou de transformation
- ✓ S'engager à respecter la charte de Nature & Progrès

DÉMARCHE

Télécharger le **dossier de demande d'adhésion** sur le site de Nature & Progrès



Retourner le **complété et signé**, par mail ou par courrier à l'agronome responsable



Si tout est en ordre, vous serez contacté afin d'organiser **une visite d'adhésion**

MES ENGAGEMENTS

- Faire évoluer mes pratiques dans le cadre de la **Charte Nature & Progrès**
- Prendre part de manière active à la mention en participant au **système participatif de garantie**
- Devenir **ambassadeur des producteurs bio** de Nature & Progrès, afficher le logo et communiquer sur la mention

POURQUOI REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ DES PRODUCTEURS NATURE ET PROGRÈS ?

- ▶ Pour obtenir une reconnaissance de vos pratiques bio authentiques et globales
- ▶ Pour entrer dans une dynamique de partage et de soutien, notamment à travers le **système participatif de garantie**
- ▶ Pour **faire porter votre voix** dans les consultations du secteur bio et au sein de notre plaidoyer politique
- ▶ Pour bénéficier d'un **soutien en communication**
- ▶ Pour avoir accès à un **tarif préférentiel** et une place au sein du Village des Producteurs du Salon Bio Valériane

Retrouvez plus d'infos sur :

<https://www.natpro.be/>



NATURE & PROGRÈS BELGIQUE

RUE DE DAVE, N° 520

5100 JAMBES

081 30 36 90



LA MENTION DES PRODUCTEURS BIO DE NATURE & PROGRES

Rejoignez-nous pour une agriculture biologique authentique, locale, solidaire & rémunératrice !



LA CHARTE DE NATURE & PROGRES BELGIQUE

La Charte regroupe les valeurs essentielles de l'agriculture biologique selon **Nature & Progrès**. Elle repose sur les trois piliers du développement durable : **l'écologie, l'économie et le social**.

